

## Formes urbaines dans le Cantal<sup>1</sup>

### Morceaux choisis des structures urbaines dans le Cantal

**Fanny Bouttes, septembre 2009**

Dans le cadre d'une étude que le service de l'Inventaire général du patrimoine culturel organise sur les villes en Auvergne, il s'agissait de participer à la mise en évidence et à la collecte de caractères morphologiques des villes du Cantal, en commençant par leur structure.

Observer la ville pour comprendre ses transformations depuis la fin du 18<sup>e</sup> siècle jusqu'à nos jours, s'interroger du point de vue des formes urbaines et de leurs évolutions, essayer de mettre en évidence les processus de mise en forme de l'urbain, tels sont les enjeux de cette étude.

On considère alors la ville, si possible, dans sa dimension la plus matérielle à travers ses formes et ses objets, ses composants et les relations qu'ils nouent entre eux.

Dans un premier temps, le parti a été pris de donner une épaisseur historique au corpus des villes à prendre en compte pour le Cantal. C'est ainsi qu'ont été retenues les villes :

- représentées comme telles sur les cartes de l'Académie dites cartes de Cassini (1748-1790) (noms écrits en lettres capitales et symboles des murailles avec tours),
- les subdélégations et chefs-lieux de district en 1790,
- les agglomérations désignées comme des villes dans des *Statistiques* demandées aux préfets en 1809,
- les villes concernées par la loi de 1919, modifiée en 1924 (dite loi Cornudet), obligeant certaines agglomérations françaises à se doter d'un Plan d'aménagement, d'embellissement et d'extension,
- les villes désignées comme unité urbaine par l'INSEE,
- les villes désignées comme pôle de bassin de vie autonome par l'INSEE (villes fournissant un accès aux principaux services et emplois en moins de quinze minutes du domicile),
- les villes présentant un tissu urbain continu sur la base de données de l'Institut français de l'environnement (Corine land cover).

---

<sup>1</sup> Cet article a été rédigé dans le cadre d'un stage (cinq mois) de Master 2 STRATAM (Stratégie d'aménagement des villes petites et moyennes et de leurs territoires (université Blaise-Pascal de Clermont-Ferrand), auprès du service de l'Inventaire général du patrimoine culturel du Conseil régional d'Auvergne. Il a été relu par Bénédicte Renaud, chargée de l'étude sur les villes en Auvergne.



L'addition de ces différents critères a permis d'obtenir un corpus de quatorze villes, soit : **Allanche, Aurillac, Chaudes-Aigues, Laroquebrou, Massiac, Mauriac, Maurs, Montsalvy, Murat, Pleaux, Riom-ès-Montagnes, Saint-Flour, Salers, Vic-sur-Cère.**

Villes petites et moyennes de même que villes sur le déclin ou en phase de croissance sont volontairement « confondues ».

Afin de caractériser les structures urbaines du Cantal, trois thématiques sont ressorties : les types de relation entre des édifices repères, les éléments de scénographie urbaine et le devenir des projets urbains.



Représentation de Montsalvy avec tous les attributs d'une ville sur la carte de Cassini

Amorce d'une étude des structures urbaines : les relations nouées entre mairies et églises.

On fait le pari que la structure d'une ville apparaît à la lecture des relations entretenues entre des espaces-clefs. L'idée est de montrer par exemple l'articulation entre les deux édifices structurants d'une ville, mairie et église, qui, quelque soit la taille ou la fonction d'une ville, sont toujours présents. Ces deux édifices participent aussi d'une représentation, d'une mise en scène d'une forme de pouvoir (spirituel pour l'église, temporel pour la mairie).

Ainsi le traitement réservé à la mairie, symbole du pouvoir municipal peut fournir d'emblée des indications sur la manière d'assumer la fonction de représentation (seule fonction partagée par toutes les villes)<sup>2</sup>.

L'objectif est d'observer, puis de tenter d'interpréter les liens qui existent entre les deux édifices et de les qualifier : attirance ou répulsion, dialogue ou ignorance.

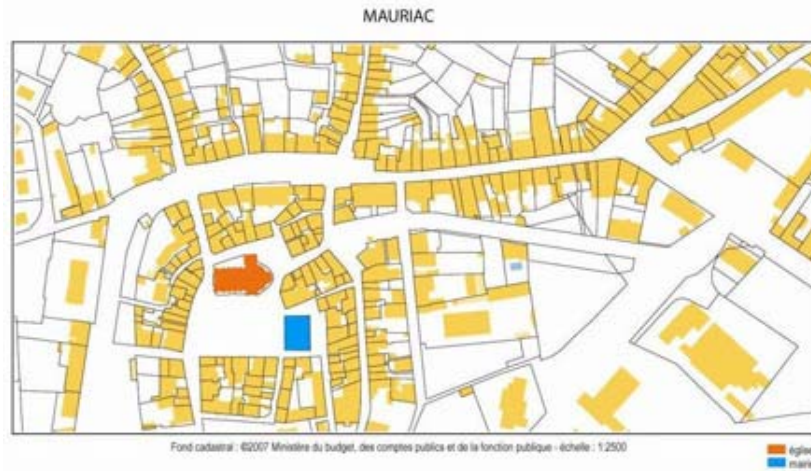
Six relations ont été mises en évidence : relation de voisinage « composée » (Mauriac, Pleaux), relation de voisinage « non composée » (Mauris, Riom-ès-Montagnes, Saint-Flour), relation directe par voie « secondaire » ou « déclassée » (Laroquebrou, Massiac, Montsalvy), relation indirecte où seul le clocher, repère récurrent dans les agglomérations, est visible depuis la mairie (Chaudes-Aigues, Aurillac) et l'absence de relation (Salers, Vic-sur-Cère, Allanche, Murat).

On part ainsi d'une intensité maximale à une intensité minimale voire une négation de la relation.

---

<sup>2</sup> Voir RONCAYOLO, Marcel : « Cette fonction esthétique (qui va au-delà des règles du beau) est associée au symbolique et à l'imaginaire. Je préférerais d'ailleurs parler de cette fonction globale d'affirmation de la ville que des différentes fonctions qui définissent l'originalité économique et sociale de l'urbain ». Dans SANSON, Pierre (dir.), « Rencontre avec Marcel Roncayolo », *Le paysage urbain. Représentations, significations, communications*, Paris : L'Harmattan, 2007, p. 13-34.

## Relation de voisinage « composée »



Mauriac.©G. Beauparland-Dupuy, 2009



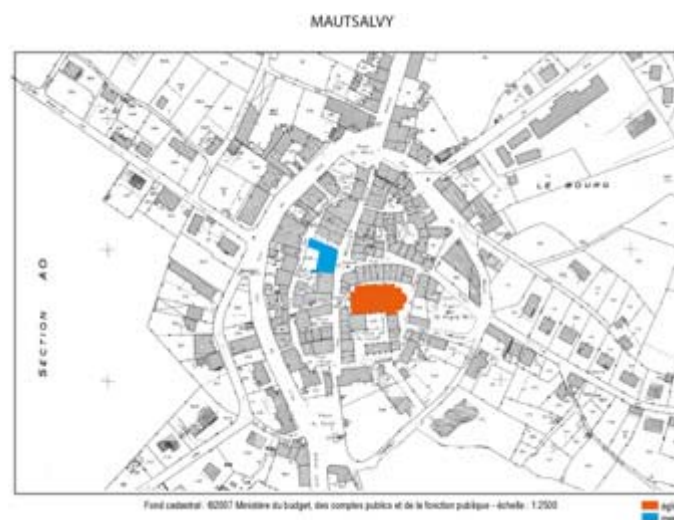
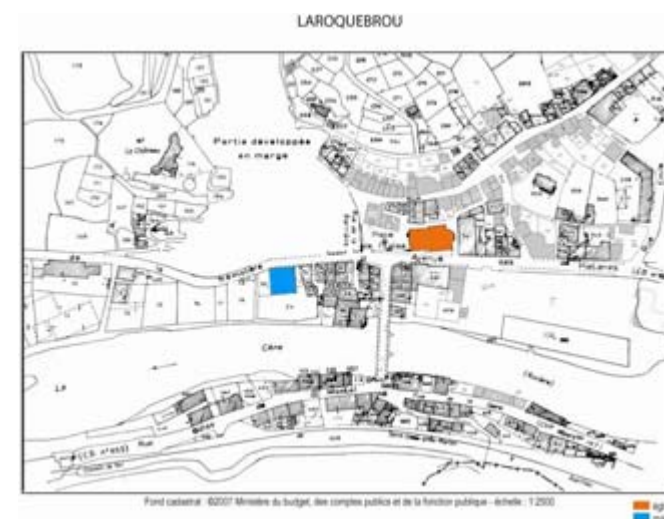
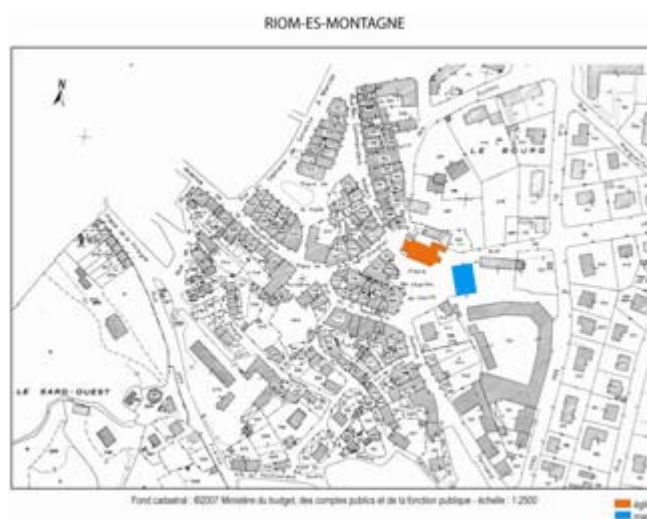
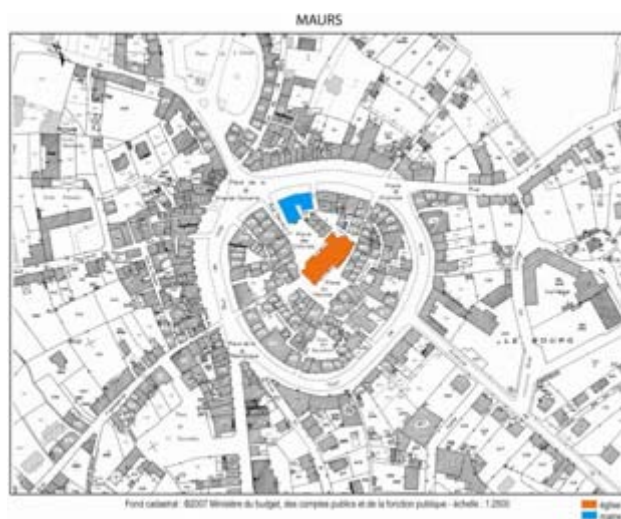
Mauriac, place G. Pompidou, © J.-M. Perin, SRI, 2009



Mauriac. Archives départementales, 2 O 120/11. Plan de la place de l'hôtel de ville, 29 juin 1846 (en jaune, les bâtiments à démolir). Ce plan témoigne d'une volonté de faire dialoguer les deux édifices en composant un espace urbain régulier.

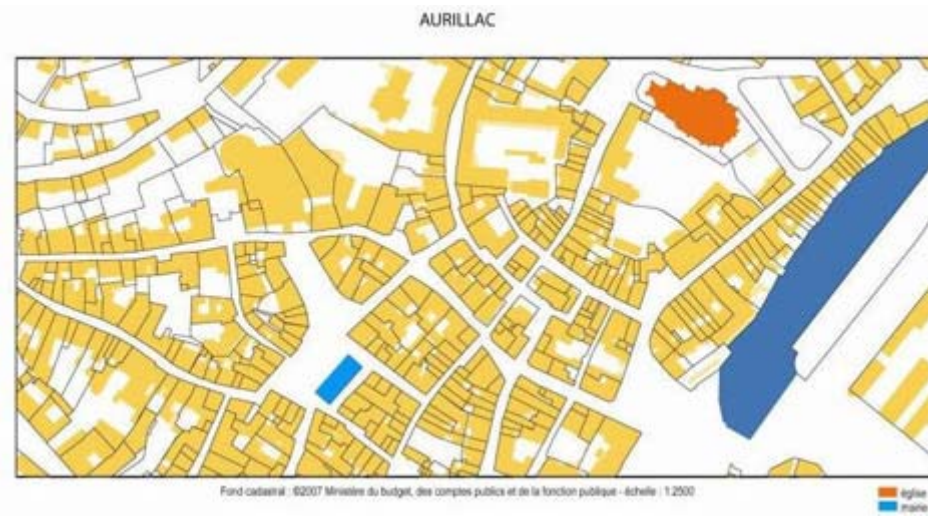
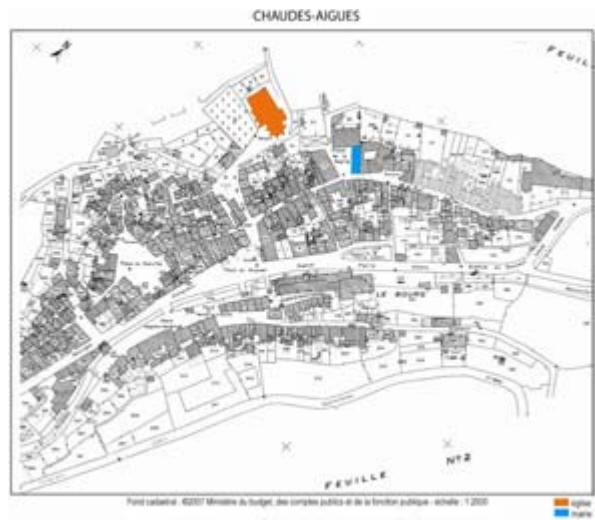


## Relation de voisinage « non composée »



Massiac. Au premier plan à gauche, l'hôtel de ville, qui réutilise l'ancien « château » de Gaspard d'Espinchal selon la documentation locale, relié directement à l'église par une rue actuellement « déclassée ». ©J.-M. Perin, SRI, 2009.

## Relation indirecte



Aurillac, hôtel de ville et clocher de l'église Saint-Géraud dans le lointain. ©J.-M. Perin, SRI, 2009

# Absence de relation

SALERS



VIC-SUR-CERE



ALLANCHE



MURAT



A Mauriac, la mairie s'est implantée sur la même place que l'église. Les deux édifices s'inscrivent dans la même composition. L'image donnée est celle d'un espace ordonné et d'une relation harmonieuse entre les deux pouvoirs.

On peut parler d'espace de référence, d'espace d'identification pour les habitants, renforcé par la présence du monument aux morts.

Salers, exemple opposé d'absence de relation avec l'église.

Y aurait-il eu conflit entre les deux types de pouvoir, au moment où le choix d'emplacement de l'hôtel de ville s'imposait ? Ou bien, au contraire, cela indique-t-il une absence notable de rivalité, comme une question qui ne se poserait même pas. Seule la consultation fine de la documentation historique permettrait peut-être de répondre à ces questions. Ou bien, la mairie a-t-elle été attirée par un autre élément ?

La confrontation de ces deux édifices emblématiques est intéressante. Le choix d'implantation d'une mairie est important. Si on note l'absence de relation avec l'église, la mairie a pu être attirée par une traverse (Vic-sur-Cère) ou une opportunité foncière a permis la réutilisation d'un édifice possédant déjà une valeur symbolique forte comme l'ancien palais épiscopal à Saint-Flour, ou comme un château (Massiac, Laroquebrou). En sachant que ceux-ci entretenaient déjà un certain type de relation avec l'église, dans lequel la municipalité s'est alors reconnue.

#### Relation avec le site, avec la perspective, avec les angles de rues : pour quelle scénographie ?

Les relations que les villes entretiennent avec leur site d'implantation et éventuellement avec les « monuments naturels » qui l'environnent ont retenu notre attention. Les modalités de l'appropriation d'un site sont à examiner.

Les échappées sur le paysage, fortuites ou non, pourraient être appréhendées comme des éléments du patrimoine urbain.

Les « cônes de vue » protégés dans le cadre de la Z.P.P.A.U.P. (zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager) d'Aurillac sont une première réponse. Considérer ensuite que le puy Courny compose avec le palais de justice serait une étape supplémentaire. Il faut noter d'ailleurs que cet espace naturel au contact de la ville avait d'abord été préservé pour cause d'inconstructibilité. Il a été préservé de cette façon indirecte. Des vaches y paissent paisiblement et participe de ce monument naturel qui répond à l'imposant palais de justice.

Plus généralement, les effets de fuite, ou « fenêtres », sont intéressants : l'immersion du paysage environnant en tant qu'espace de respiration est peut-être un gage de qualité de vie à préserver et à mettre en valeur, surtout lorsqu'elle est associée à une absence de monuments « écrasants ». La densité urbaine moins importante dans les villes du Cantal permet la production de ces espaces.





Aurillac. Depuis l'élévation latérale du palais de justice, tentative de saisir par la photographie le dialogue entretenu avec le Puy Courny. ©J.- M. Perin, SRI, 2009.



Saint-Flour. Montée des Roches.  
©F. Bouttes



Salers. Jardin de l'église, dans la ligne de fuite : un « monument naturel », le puy Violent.  
©F. Bouttes.

Figure majeure de la composition urbaine, donnant lieu parfois à un surcroît de « majesté », l'axiation (ou construction d'une ligne de fuite en milieu urbain) n'est pas fréquente dans les villes du Cantal. Quand la figure est utilisée, la qualification de mise en perspective « magistrale » est aussi à relativiser.

C'est un outil urbain beaucoup utilisé au 19<sup>e</sup> siècle, or, sur les quatorze villes du Cantal, dix ont une gare, édifice par excellence du 19<sup>e</sup> siècle, et seule une, celle de Mauriac, utilise ce procédé urbain. Pourtant, à Aurillac par exemple, cela aurait été possible. Les gares sont souvent associées à des percées. Dans le Cantal, ces percées n'ont pas été exploitées dans ce sens.

On peut retenir néanmoins les exemples de Laroquebrou où une fontaine est directement placée dans l'axe du pont par l'architecte voyer Lacaze en 1826, ou, très récemment, la mise en perspective à Aurillac, de la statue des Droits de l'Homme (inaugurée, elle, en 1890), dans l'axe d'une file de fontaines et d'arbres.

La fontaine placée à Saint-Flour à la croisée de la « promenade publique » de la seconde moitié du 18<sup>e</sup> siècle pourrait être considérée comme un modèle.



Laroquebrou, fontaine placée dans l'axe du pont. ©F.Bouttes



Aurillac, axe de composition sur la statue des Droits de l'Homme.  
©J.-M. Perin, SRI, 2009

Le traitement des angles, à l'origine destiné à faciliter la circulation, est d'autant plus intéressant quand il est utilisé comme support de décor architectural, placé sur un axe important de la ville (principalement pour le pan coupé ou l'angle arrondi avec une rotonde). On peut alors le percevoir comme « une invitation à entrer », un espace qui invite au mouvement.

De plus, ce traitement est souvent le fait de privés : propriétaires, promoteurs, qui utilisent la position de leur bâtiment pour se montrer et participer au « théâtre de la rue ».



Maurs, traitement d'angle (entre-coupe), fonctionnant aussi comme une « invitation à entrer ».  
©F. Bouttes



Aurillac, avenue Gambetta.  
©F.Bouttes

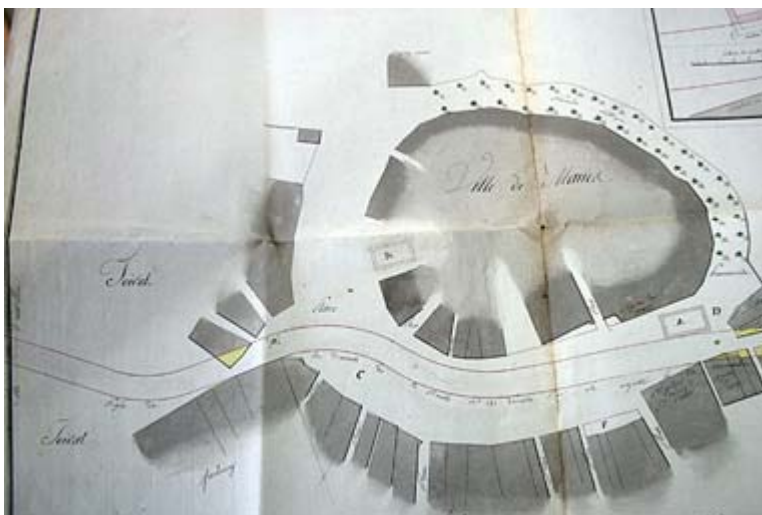


Aurillac, rue Victor Hugo. ©F.Bouttes.

L'éventail des outils et des structures urbaines entre le 18<sup>e</sup> siècle et le 20<sup>e</sup> n'est pas infini, en revanche on peut rechercher une culture urbaine dans l'adoption de certains outils de préférence à d'autres et la manière dont ils sont utilisés.

### Les projets.

Les halles sont des lieux importants dans la vie d'une ville : espaces d'échanges, leur traitement architectural et urbain est rarement laissé au hasard et le choix de l'emplacement est stratégique. Le cas des halles permet d'aborder la question de l'insertion d'un équipement public, les acteurs et les enjeux qui y ont cours.



Murs. Archives départementales du Cantal, 2 O 122/1. Plan dressé par l'ingénieur en chef du Cantal, 31 mars 1811. ©F.Bouttes..

### En légende, on peut lire :

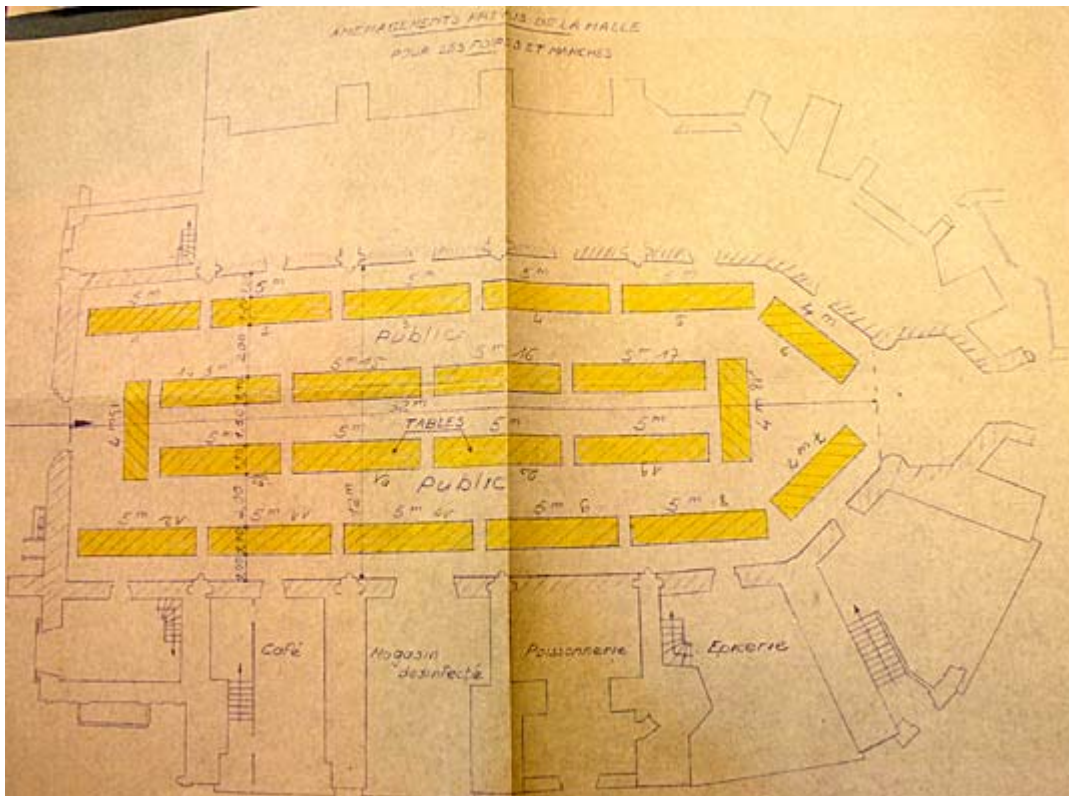
- A** : emplacement et fondations d'une halle projetée par la mairie
- B** : emplacement de la même halle désignée dans la pétition d'une partie des habitants [c'est l'emplacement sur lequel elle a été construite, aujourd'hui réutilisée en hôtel de ville]
- C/D** : emplacement de la grande place de Murs traversée par la grande route de Toulouse à Clermont par Aurillac n°121
- F** : placement de l'ancienne halle, lieu où se tient le marché au bled.



Saint-Flour. Archives Départementales du Cantal, 3 NUM 1280/16. Extrait du cadastre ancien, 1817. ©F. Bouttes



Saint-Flour, ancienne collégiale, ancienne halle. © F. Bouttes



Saint-Flour. Archives municipales, 1 M 19. Projet d'aménagement de l'ancienne collégiale en marché, 1962. ©F. Bouttes

Cet exemple, illustré par des plans d'archives permet notamment de montrer le rôle des habitants à Mours, l'évolution d'un projet sur près de deux siècles (Aurillac) et un transfert d'usage symbolique (Saint-Flour). En effet, à Mours, un groupe de pétitionnaires obtient, au début du 19<sup>e</sup> siècle, contre le choix de la municipalité, l'emplacement qui leur convient. A Aurillac, du projet du 25 pluviôse an IX, aux abords de l'église Saint-Géraud, on est passé progressivement à une réalisation dans les années 1970 à proximité de l'hôtel de ville. Quant à Saint-Flour, depuis l'aliénation révolutionnaire des biens religieux en biens nationaux, les chapelles de la collégiale étaient vendues et louées comme échoppes et cette réutilisation est reconduite par le préfet (son intervention est due au titre du classement en Monument historique de l'édifice), en 1962.

Les plans d'alignement sont imposés aux villes de plus de 2000 habitants au début du 19<sup>e</sup> siècle (loi de 1807). Ils naissent de la volonté de contrôler l'aménagement des villes, de régulariser et faciliter la

circulation, avec aussi un souci d'embellissement. Ils font partie d'une réflexion générale qui voit la mise en place progressive de procédures de planification urbaine. Ils permettent également d'adapter le tissu urbain aux nouvelles exigences d'une époque. Ces plans n'ont eu que peu d'effets (en 1852, seules quatre cent huit villes en France ont établi leur plan), illustrant peut-être les difficultés de faire évoluer un tissu urbain dense et ancien, problématique que l'on rencontre encore aujourd'hui.

L'examen du plan de Murat, réalisé dans le cadre de cette loi dans les années 1840, permet de mesurer comment des points de la ville résistent depuis cette époque-là à toute transformation mais aussi comment l'église a été dégagée et a fait l'objet d'une axiation depuis la rue de la Boucherie, dont le percement est prévue à ce moment.



Murat. Archives Départementales du Cantal, 2 O 138/9. Extrait du plan d'alignement [vers 1842-1845]. ©F. Bouttes.



Murat. Où l'on voit que l'élévation ouest de l'église a fait l'objet d'un axe de composition en plusieurs étapes, en commençant par le percement de la rue de la Boucherie, prévu au plan d'alignement des années 1840. ©F. Bouttes

Aurillac est la seule ville du Cantal pour laquelle on a retrouvé le Plan d'Aménagement, d'Embellissement et d'Extension issu de la loi Cornudet de 1919 (modifiée et complétée en 1924), il a reçu une déclaration d'utilité publique en 1926. Ces plans ouvrent la voie à un urbanisme prospectif que l'on peut retrouver dans les Plans Locaux d'Urbanisme actuels. Ils constituent également une forme d'instantanée de la pensée urbanistique des années 1920. A Aurillac, les prévisions et projets ont été parfois assez ambitieux, et si le schéma de la voirie est restée lettre morte, de nombreuses opérations prévues ont été réalisées sur le long terme (voir l'analyse, non publiée, qu'en a faite Vincent Flauraud) : la création du marché couvert aux abords de la place de l'hôtel de ville en est justement un résultat (1977), de même que la réalisation d'un abattoir en liaison directe avec la voie de chemin de fer (années 1960), la passerelle enjambant les voies (1996), etc.



Aurillac. Archives Départementales du Cantal, 1 Fi 13. Plan d'aménagement, d'embellissement et d'extension, 1922. © J. M. PERIN, SRI, 2009

### En conclusion.

La comparaison de villes de tailles différentes.

L'étude a permis de comparer des petites villes voire des bourgs et des villes moyennes, elle propose ainsi un regard novateur sur ces villes, mettant de côtés les séparations habituelles. En effet la majorité des *villes* de notre corpus (pour le Cantal) a aujourd'hui perdu leur statut urbain au regard de la définition contemporaine de la ville.

Ainsi on constate également que le qualificatif « ville » n'est pas figé, bien au contraire, il y a une véritable dynamique.

Enfin, les outils urbains pour fabriquer la ville ne sont pas infinis, on les retrouve quelque soit la taille de la ville. La différence se lit en termes d'intensité, de fréquence d'utilisation. La culture urbaine résiderait justement dans cette intensité et leurs adaptations locales.

Le rôle de l'histoire des phénomènes urbains.

L'étude a permis de prendre conscience que la mise en perspective historique est fondamentale. Elle provoque une lecture nouvelle, enrichie, de l'habitat, des paysages, de la ville. Elle met en évidence des évolutions, facilite la compréhension des phénomènes spatiaux et leurs enchaînements au cours du temps. Elle impose un certain recul sur le sujet sur lequel on travaille. Comprendre, expliquer les mécanismes qui ont vu la mise en place et l'évolution de ces formes, de ces structures. Cela permet de dégager les véritables enjeux.

C'est aussi l'occasion de montrer que le monde de la recherche fondamentale a beaucoup à apporter aux opérationnels, des échanges sont nécessaires : on a trop tendance à tout cloisonner. La connaissance du territoire sur lequel on travail est indispensable pour mener à bien un projet.

L'étude a permis ainsi de situer les villes dans un processus, dans une chaîne de projets urbains, la ville ne se fabrique pas du jour au lendemain.

Ce thème montre l'intérêt de la recherche et d'études approfondies pour mener des politiques et répondre aux attentes des collectivités en matière de connaissance de leur territoire. Elle illustre la volonté de l'Inventaire d'offrir aux décideurs un ensemble de données éclairant les prises de décision sur l'habitat et l'urbanisme. Dans la perspective de donner à cette étude « une vie » au-delà du monde de la recherche, il semble que la mise en évidence de choix opérés par les villes, la reconstruction historique des projets urbains qui permet de comprendre comment les choix sont faits, pourra autant intéresser les habitants que les aménageurs.

Considérer la ville dans une logique de forme peut être une manière de donner du sens à la ville tant pour ceux qui l'habitent que pour ceux qui la regardent.

Ce travail, s'il était poursuivi, pourrait être comparé à une phase de diagnostic, longue mais assez fine, qui dégage des potentialités pour le département du Cantal.

Les études de l'Inventaire permettent de lier la recherche pure avec des politiques territoriales, urbaines et rurales, notamment pour l'établissement des PLU (plans locaux d'urbanisme), des SCOT

(schéma de cohérence territoriale), des Agendas 21 ou des espaces à protéger (ZPPAUP, secteurs sauvegardés...).